

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle, police municipale et animation

Rapporteur : Philippe Laurent

I – Préalable à toute adaptation du tableau des effectifs : la mise en œuvre de l'accord sur les parcours professionnels, la carrière et la rémunération (+3/-3)

Suite à la parution des décrets modifiant le cadre d'emplois de catégorie C des agents de police municipale, il convient d'adapter le tableau des effectifs afin de procéder au reclassement des emplois budgétés et pourvus de brigadier, de l'échelle E4 dans l'échelle C2 au 1^{er} janvier 2017, par suppression des emplois de l'échelle E4 et la création des emplois correspondants de gardiens brigadier en nombre et en quotité horaire dans l'échelle C2 :

Grade au 01/01/2017 avant reclassement (à supprimer)	Nombre d'emplois concernés au 01/01/2017 avant reclassement	Grade de reclassement au 01/01/2017 (à créer)	Nombre d'emplois suite au reclassement au 01/01/2017
Brigadier	3	Gardien - Brigadier	3

II – Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (+3/-3)

La procédure de recrutement visant à remplacer des agents a abouti à la sélection d'agents sur différents grades. Afin de pouvoir nommer ces nouveaux collaborateurs, il convient de créer les postes suivants au 1^{er} juillet 2017 :

- un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- un poste de puéricultrice de classe normale à temps complet.
- un poste de rédacteur à temps complet,

et de supprimer les postes suivants à la même date :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'infirmière de classe normale à temps complet,
- un poste d'adjoint technique à temps complet,

III - Adaptation du tableau des effectifs liée à la demande de changement de filière d'un agent (+1/-1)

Un agent titulaire relevant de la filière technique exerce, suite à son reclassement pour raison de santé, des fonctions relevant de la filière animation. L'agent ayant souhaité son changement de filière, il convient de créer, à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- un poste d'adjoint d'animation à temps complet,

et de supprimer :

- un poste d'adjoint technique à temps complet.

IV - Adaptation du tableau des effectifs liée aux avancements de grades (+11/-11)

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents, des propositions d'avancement de grade ont été présentées à la commission administrative paritaire. Ces propositions ont obtenu un avis favorable. Il est donc proposé de supprimer les postes suivants au 1^{er} juillet 2017 :

- quatre postes d'adjoint technique à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'éducateur des APS à temps complet,
- trois postes d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- deux postes d'attaché principal à temps complet.

et de créer, à la même date :

- quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- trois postes d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet,
- deux postes d'attaché hors classe à temps complet.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à créer 11 postes et à en supprimer 11. Le tableau des effectifs montre un total stable à 423,94 pour la Ville. Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er juin 2017	Au 1 ^{er} juillet 2017
Ville	423,94 (dont un détaché pour stage)	423,94 (0 détaché pour stage*)
CCAS	31,56	31,56
TOTAL :	455,50	455,50

*Agent titularisé dans son nouveau grade au 1^{er} juillet 2017